après tout que quelques journées de travail par année ; on ne saurait donc attribuer des émoluments fixes à des fonctions si peu absorbantes ; il ne peut être question que de jetons de présence.

Ce mode de rémunération, très onéreux pour les communes, serait très peu profitable aux parties prenantes ; les sommes se répartiraient entre trop de monde et à des intervalles trop éloignés. Les fonctions de commissaire enquêteur des logements insalubres demandent du zèle de la sagacité, un dévouement sincère à la chose publique, toutes choses qui ne s'achètent pas avec le montant de deux ou trois jetons de présence.

Grâce à Dieu, les bonnes volontés ne manque pas dans notre pays, et, dans n'importe quelle commune, on trouvera de braves gens disposés à seconder le conseil municipal. Il ne faut perdre de vue, d'ailleurs, que les communes exclusivement rurales sont à peu près en dehors de la question. Or, dans les villes même les moins importantes, on n'aura que l'embarras du choix parmi les commissaires éclairés, actifs, et trop heureux de trouver un emploi utile de leur temps.

Non, le succès de la loi future ne dépend pas de la question de rémunération ou de non rémunération ; il dépend absolument du bon vouloir de l'administration chargée d'en assurer l'exécution. C'est là le point capital. Si, comme cela se passe à l'heure actuelle dans certains cantons, l'administration affecte de regarder la loi comme non avenue si elle reste plusieurs années avant de statuer sur les cas les plus urgents qui lui sont soumis, la loi future aura le même sort que celle de 1850, et les efforts de tous ceux qui s'intéressent aux classes laborieuses auront été dépensés en pure perte.

## Bulletin économique

### CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

*LETTRE à Monsieur le Président et à Messieurs les Membres de la Commission parlementaire chargée de l'examen des projets de traités Franco-Belge et Franco-Italien.*

(SUITE)

FILATURE DE LAINE CARDÉE. — Nous appelons particulièrement votre attention sur un article : celui des fils de laine cardée, victime d'une erreur qui, on peut le dire, lui a coûté l'existence.

Dans les traités de 1860, nos négociateurs, par une inadvertance incompréhensible, avaient omis de distinguer les fils de laine cardée des fils de laine peignée, deux genres essentiellement différents.

L'échelle ordinaire des numéros des fils de laine peignée s'étend de 30 à 100,000 mètres, tandis que celle des numéros des fils de laine cardée se restreint de 10 à 30,000 mètres.

En peigné, le n° 30 est considéré comme *minimum*, tandis qu'il est *maximum* en cardé.

Enfin, à numéro égal, la façon de filature coûte en cardé beaucoup plus qu'en peigné.

Le tarif de 1860 étant de 1 c. par 1,000 mètres et par kilog et le numéro minimum 30, il s'ensuivait que les fils de laine cardée payaient invariablement 30 c.

En 1866, dans un traité conclu avec l'Autriche, on conserve, il est vrai, pour les fils de laine la même base de tarification, mais en abaissant le minimum à 10,000 mètres, sans s'apercevoir que ce changement, sans effet pour les fils de laine peignée, ouvrait l'entrée aux fils de laine cardée, dans des conditions désastreuses puisque, nous l'avons prouvé alors, le fil acquittait, à la frontière, 5 c. moins de droit que la laine servant à le confectionner.

Et pourtant, l'Autriche n'avait que faire de cette modification qui avait été inspirée par la Belgique, qui, grâce à la clause du traitement le plus favorable, sut en tirer un excellent parti.

Aussi, sur les 20 millions de francs de fils de laine importés, la Belgique en prend-elle la moitié pour sa part, et, remarquons-le bien, exclusivement en fils de laine cardée de Verviers.

On nous répondra que nos exportations de fils de laine se chiffrent par près du double, dont une grande partie pour la Belgique.

Disons tout d'abord qu'elles ne se composent que de fils de laine peignée.

Nous sommes parfaitement posés pour savoir ensuite que nos exportateurs de fils de laine de Tourcoing et de Roubaix (et ils sont incontestablement les plus nombreux et les plus importants), ont l'habitude d'adresser leurs envois à Mouscron, ville frontière belge, où se trouvent des commissionnaires-entrepreneurs de transports qui réexpédient, à destination de l'Allemagne surtout, par wagon complet, avec tarif de faveur.

En consultant, du reste, les documents statistiques de la douane Belge, année 1878, on y lit :

IMPORTATIONS DE FRANCE :

*Fils de laine non tors et non teints.* — Commerce général, 7,239,088 fr. Commerce spécial, 3,233,286 fr.

*Fils de laine tors et teints.* — Commerce général, 28,226,473 fr. Commerce spécial, 5,592,906.

La Belgique ne retient donc pour elle que le quart des fils de laine qu'elle reçoit de France et ses négociateurs ont eu l'habilité de faire tourner à son profit un chiffre qui ne représente que du transit.

A différentes reprises, ces injustes anomalies avaient été signalées et même reconnues.

En Janvier 1878, dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des Douanes, M. Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce s'exprimait ainsi (page 61) sur la question :

« Le régime des fils de laine a été également modifié pour réparer une erreur » qui s'était glissée dans cette partie du » tarif, au moment des traités de commerce. Ces traités n'avaient fait aucune » distinction entre les fils de laine peignée et les fils de laine cardée.

» Or, la filature de ces deux espèces de » fils n'est pas la même, et, par conséquent, il n'y a pas non plus similitude » entre le numéro qui détermine la finesse relative de chacun de ces fils. » C'est pour remédier à cet inconvénient » que le Conseil supérieur du commerce » a recommandé, pour les fils de laine » cardée, mais seulement jusqu'au numéro 30,500 m. au kilog. (ce numéro » étant le plus élevé de cette nature » de fils) une taxe plus forte que » pour les fils de laine peignée dont la » finesse peut atteindre jusqu'à plus de » 100,000 mètres au kilog. »

A la Chambre des Députés, dans la séance du 22 Février 1878, lors de la discussion sur certains droits du traité franco-autrichien, M. Tirard, alors simple député et rapporteur de la commission qui s'occupait de cette question, disait :

» Il s'est glissé une erreur lors de la » confection du traité de 1866. Dans ce » traité, on n'a pas fait de différence entre les fils de laine peignée et les » fils de laine cardée. Cette erreur » a été reconnue par le Gouvernement, » qui en a fait l'objet d'une mention qui » se trouve dans l'exposé des motifs du » tarif général.

» Cette erreur a été reconnue par tout » le monde et le Gouvernement a pris la » peine de la signaler lui-même. En présence des réclamations qui ont été présentées par des industriels que l'honorable M. PIERRE LEGRAND, député du » Nord, nous a fait entendre, la Commission d'accord avec le Gouvernement, » vous propose d'enlever du projet de loi » les trois articles concernant les fils de » laine et de voter tout le reste.

Dans le tarif général récemment promulgué sous le ministère de M. TIRARD, les droits d'entrée des fils de laine cardée étaient majorés de 50 0/0 environ par rapport à ceux des fils de laine peignée et les chiffres suivants étaient proposés d'un commun accord par la Commission et par le Gouvernement :

FILS DE LAINE CARDEE : 10,000 m. ou moins, 18 50 ; de 10 à 15,000 m. 28 » ; de 15 à 20,000 m. 37 » ; de 20 à 23,000 m. 46 » ; 30,000 m. et au delà, 56 ».

Ce relèvement quoiqu'insuffisant, nous laissait cependant l'espoir qu'après nos réclamations aussi persévérantes que légitimes nous avions peut-être chance de voir revivre une industrie autrefois exercée sur notre place par plus de vingt établissements et réduite aujourd'hui à deux ou trois usines peu importantes alors que l'approvisionnement de nos fabricants en fils de laine cardée est monopolisé par la filature de Verviers qui nous envoie annuellement pour 8 ou 10 millions de ses produits.

Nous avions tout lieu de croire que le rapporteur de 1878 et le Ministre de 1881, conséquents avec eux-mêmes, auraient maintenu ce qu'ils considéraient comme la réparation d'une injustice, mais nous avons la tristesse de constater que ces bonnes dispositions ont complètement disparu et qu'on a inscrit dans le traité Franco-Belge une réduction de 33 o/o sur les fils de laine cardée. *A suivre.*

## BULLETIN DU TRAVAIL

La *Gazette de Tourcoing* a reçu la lettre suivante :

A PROPOS D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS A TOURCOING

Tourcoing, le 14 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur de la *Gazette*,

Vous avez inséré dans votre numéro du 13 décembre une lettre d'un de vos correspondants signée X... que nous ne pouvons laisser sans réponse.

Nous déclarons tout d'abord que nous devons remercier votre honorable correspondant des conseils un peu tardifs qu'il veut bien nous donner, et surtout de nous fournir une si belle occasion de lui répondre dans les colonnes de votre journal.

Nous serions surtout heureux de savoir son nom ; nous pourrions à leur juste valeur apprécier les projets que forme *ce vieil ami de l'ouvrier.* Nous saurions alors si ces projets sont sérieux, ou bien s'il ne veut tout simplement que jeter le trouble parmi nous, empêcher les adhésions des ouvriers et engager les patrons à nous refuser leur concours.

Le mode d'organisation de notre société n'est pas aussi nouveau que le prétend votre honorable correspondant.

A Tourcoing on ne conçoit les sociétés de secours qu'établies au cabaret, faisant des fêtes, des bals, obligeant leurs adhérents sous peine d'amende à venir chaque premier dimanche du mois consommer un pot de bière au cabaret de la société, sortant plusieurs fois l'année avec tambours, drapeaux, leur capitaine avec un costume demi-bourgeois demi-militaire et le président couvert de médailles.

Ces représentations grotesques ne sont plus de notre temps et les dépenses qu'entraînent les fêtes sortent tout à fait du but que se proposent les sociétés de secours mutuels.

En organisant l'«UNION LABORIEUSE» sur de nouvelles bases nous n'avons rien fait de nouveau.

Toutes les communes de notre canton ont des sociétés de ce genre, dont les réunions se font à la Mairie, et souvent faute d'emplacement convenable dans les écoles communales.

Neuville, Halluin, Bousbecque, Linselles, Roncq, Marcq-en-Barœul ont des sociétés ainsi organisées.

C'est à ce mode d'organisation que, malgré la modicité de la cotisation, elles doivent leur prospérité.

Votre correspondant ignore peut-être que :

La Société d'Halluin possède 8,320 fr. à la Caisse des retraites ; la Société de Roncq 19,127 francs ; la Société de Linselles 22,038 francs ; la Société de Marcq-en-Barœul 116,156 francs.

Notre société l'« UNION LABORIEUSE » possède à la Caisse des retraites environ 3,000 francs et 2,500 francs en caisse qu'elle va y déposer bientôt.

Malheureusement nous sommes constitués depuis 19 ans, et il n'y a que six ans que nous épargnons.

Jusqu'à ce jour nous dépensions encore plus de cinq cent francs en dépenses que nous voulons supprimer à partir du 1er janvier. Si nous avions pris cette résolution dès notre formation, nous aurions aujourd'hui (subventions gouvernementales d'intérêts capitalisés), une somme de 25,000 francs en plus qui serait bien utile pour donner des pensions.

L'ouvrier comprend bien ses intérêts ; il sait qu'il ne doit compter que sur lui même. Aussi dès que l'on sut que notre transformation devait s'opérer notre nombre s'accrut énormément. En quelques semaines il fut porté de 150 au nombre considérable de 470. Envoyant à la préfecture nos nouveaux statuts nous serons obligés de lui demander l'autorisation de dépasser le chiffre de 500 sociétaires, qui ne peut être dépassé qu'avec l'autorisation préfectorale.

La seule nouveauté que nous voulons établir est la recette des cotisations par des chefs de dizaine.

Nous avons emprunté ce mode de perception gratuite à la Propagation de la Foi et aux sociétés de secours mutuels établies dans les cercles catholiques de Tourcoing.

Votre honorable correspondant nous fait un grief de nous être établis à la mairie. Du moment que nous quittions le cabaret nous n'avions que le choix d'aller à l'Hôtel de Ville, (vulgairement la maison commune, la maison de tout le monde). Notre société s'y est du reste établie en vertu du décret du 26 mars 1852; et forte de l'appui de la loi, on ne pourra jamais l'en faire sortir, *quelle que soit la couleur politique de l'administration qui remplacerait celle que nous avons aujourd'hui.*

Nous avons nommé Monsieur le Maire, président d'honneur. En dehors du sentiment respectueux que nous avons tous pour lui, nous devions bien cette politesse au Maire de Tourcoing en venant nous installer à l'Hôtel-de Ville.

Notre Société n'a aucun but politique ; jamais un mot n'en sera dit dans nos réunions, et nous accueillons nos adhérents quelle que soit leur nationalité, et sans jamais nous informer de ce qu'ils pensent.

Nous n'avons qu'un but : « Secourir nos sociétaires dans leurs maladies, leur éviter ainsi la honte d'aller au bureau de bienfaisance, et leur préparer pour leur vieillesse, une retraite qui sera d'autant plus forte qu'ils auront commencé plus jeunes à épargner dans la Société. »

Aussi nous sommes surpris de voir votre correspondant prendre parti contre nous et engager les patrons à nous refuser leur concours.

Nous serions désolés de voir les insinuations de votre correspondant porter leurs fruits.

Nous estimons qu'en dehors de toute idée irritante, notre société est un terrain neutre où patrons et ouvriers devraient se rencontrer et s'unir dans une véritable solidarité.

Nous serions heureux de compter tous nos patrons comme membres honoraires et ce ne serait que justice.

En effet, notre société paie aux ouvriers blessés dans les filatures, comme aux malades 1 fr. 75 par jour. N'est-ce pas là une véritable décharge pour les patrons et ne doivent ils pas par un juste retour nous donner une petite compensation.

Nous avons fixé la cotisation des membres honoraires à dix francs. Nous sommes certains que beaucoup doubleront ou tripleront cette modeste cotisation. Votre honorable correspondant lui-même, après ces explications, ne pourra refuser d'en faire partie.

Votre honorable correspondant semble craindre que nous ne formions une sorte de fédération de toutes les sociétés existantes.

Cette fédération des sociétés est impossible ; la loi ne le permet pas, car une société ne peut se dissoudre que faute d'actif.

Nous pourrions la faire que nous n'oserions tenter cette fusion, car nous sommes trop pauvres pour recueillir les tristes débris de nos sociétés de secours mutuels.

Tout le monde sait que la moyenne de l'existence d'une société de secours mutuels à Tourcoing est de 20 à 25 ans.

*Elles se dissolvent toutes faute d'actif.*

Quand la dissolution arrive, les plus jeunes se rattachent à une société existante ; les malingres et ceux qui ont plus de 50 ans ne sont plus admis nulle part.

Parmi les 25 sociétés de Tourcoing, il y en a toujours deux ou trois assez prospères et 5 ou 6 en souffrance ou en liquidation.

C'est envers ces sociétés en souffrance ou en liquidation que je conseille à votre honorable correspondant d'exercer son ingénieuse charité.

Il y a là de nombreux vieillards qui voient avec douleur s'effondrer la société qui devait les soutenir dans leur vieillesse.

C'est pour eux qu'il doit essayer son heureuse combinaison des patrons s'imposant annuellement 50 ou 100 francs de cotisation afin de former un fonds de retraite. Il trouvera parmi ces désillusionnés beaucoup d'heureux à faire et beaucoup de pensions à servir. S'il réussit dans son œuvre nous pourrons l'appeler un nouveau Saint-Vincent-de-Paul.

Votre correspondant déconseille les ouvriers d'épargner parce qu'ils ne peuvent toucher l'intérêt de leur épargne commune qu'à l'âge de 60 ans. Singulier conseil que celui de manger son blé en herbe ! Et la prévoyance qu'en fait-il ?

Nous sommes heureux d'apprendre, d'après votre honorable correspondant, que les patrons *vont s'occuper de cette question et qu'une résolution est à la veille de se produire.*

Nous serions heureux d'être imités et surtout dépassés ; l'exemple vient quelquefois d'en bas.

En attendant votre correspondant ne trouvera pas mauvais que nous continuions notre œuvre, car nous craignons beaucoup qu'on attende longtemps la sienne.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, nos civilités empressées.

Pour l'*Union Laborieuse*,
*Le Secrétaire* : Ed. HOU

## ROUBAIX-TOURCOING

### et le Nord de la France

En réponse à divers articles parus dans la *Vraie France*, M. Alfred Reboux, vient d'adresser à M. le Gérant de ce journal la lettre suivante :

17 décembre 1881.

Monsieur le gérant de la
*Vraie France*,

Je n'avais pas l'intention d'intervenir personnellement dans la polémique soulevée par votre journal contre le *Mémorial de Lille*. Mon collaborateur du *Mémorial* n'est pas de ceux qui ont besoin d'aide. Mais l'article publié samedi dans vos colonnes, par M. Aimé Behaghel, m'oblige à donner à votre public des explications indispensables.

Je prie d'abord M. Behaghel de bien vouloir croire que son entrée à la *Vraie France* ne m'a été, en aucune façon, *désagréable* ; elle m'a seulement beaucoup surpris. Je croyais que ses tendances le portaient bien plus vers la gauche que vers l'extrême droite. Je ne me serais, à coup sûr, jamais douté des trésors de foi et de dévouement que son cœur renfermait pour la cause légitimiste. Tous ceux qui l'ont approché, pendant son passage au *Mémorial*, tous ses collaborateurs ont partagé mon étonnement.

M. Aimé Behaghel dit ceci, dans sa réponse au rédacteur actuel du *Mémorial* :

Notre confrère se trompe lorsqu'il prétend que notre retraite a été motivée par « l'exagération de nos opinions jérômistes ». Qu'il prenne la peine de relire son numéro du 3 décembre, et il constatera que, de son propre aveu, notre départ a été la suite de dissidences non pas seulement politiques, mais surtout RELIGIEUSES, survenues entre nous et la direction du *Mémorial*.

M. Aimé Behaghel a le tort de ne pas reproduire textuellement la note publiée par le *Mémorial* du 3 décembre ; il a le tort, plus grand encore, d'essayer de lui donner une interprétation inexacte.

On pourrait conclure, du paragraphe de M. Aimé Behaghel, que sa retraite du *Mémorial* a été volontaire et que le journal va modifier sa ligne politique ou religieuse, qu'il va cesser d'être catholique.

A la lecture de son article, bien des gens ont dû s'y méprendre et c'est pourquoi je viens vous demander de me laisser rétablir les faits dans toute leur exactitude.

*C'est moi* qui ai prié M. Aimé Behaghel de me donner sa démission de rédacteur en chef du *Mémorial de Lille*.

J'ai eu pour cela divers motifs dont deux seulement peuvent vous intéresser.

Les articles qu'écrivait M. Behaghel au *Mémorial* (ses bulletins quotidiens), étaient, selon moi, trop incolores, surtout au point de vue des questions religieuses qui ont en ce moment-ci une importance plus considérable que jamais. J'estimais qu'il n'apportait pas, le plus souvent, la netteté et l'énergie désirables dans la défense des principes et des intérêts catholiques.

M. Aimé Behaghel professait aussi et très-hautement — tous ses anciens collaborateurs en témoigneraient au besoin — des préférences politiques qui n'étaient pas précisément d'accord avec la ligne du journal. Il avait des sympathies trop grandes pour le programme politique et pour la personne du prince Jérôme-Napoléon.

Vous avouerez avec moi que M. Aimé Behaghel a dû, parfois, laisser percer ses sympathies dans certains de ses articles, lorsque vous vous souviendrez que le *Propagateur* s'en est aperçu. En mon absence, M. Aimé Behaghel a eu, il y a quelques mois, avec M. Henri Lefebvre une polémique qui a pu faire croire à une fraction du public, que le *Mémorial de Lille* avait cessé d'être indépendant, pour devenir un organe des idées jérômistes. Certains de vos amis, Monsieur, ne se firent même pas faute, alors, d'accréditer ce bruit, absolument comme ils racontent, maintenant, que j'ai pris des engagements à gauche.

Je suis heureux que M. Aimé Behaghel ait trouvé, en quelques jours, son chemin de Damas, entre la Grande-Place et la rue de Pas. Mais il eut été mieux de ne pas essayer, comme il l'a fait, de donner le change au public en général et à l'opinion catholique en particulier, sur les véritables causes de son départ du *Mémorial*.

M. Aimé Behaghel a manœuvré très habilement, je le reconnais volontiers. Il a mis d'abord à profit les égards que je lui avais toujours témoignés ; il a fait appel à mes sentiments, il m'a parlé de son avenir, de sa famille, de son désir légitime de sauvegarder son amour-propre, et tout cela pour obtenir l'insertion de la note du 3 décembre, note dont il entend tirer aujourd'hui une si étrange conclusion. Le lendemain, le *Propagateur* et la *Vraie France* accompagnaient la reproduction de cette note de quelques lignes inspirées par une pensée identique, conçues à peu près dans les mêmes termes et qui ouvraient le champ à toutes les suppositions sur la ligne religieuse qu'allait suivre à l'avenir le *Mémorial*

M. Behaghel préparait-il son entrée chez vous ? Il aurait pu, en tout cas, user de procédés plus corrects et moins préjudiciables au journal auquel il avait cessé d'appartenir.

Puisque la *Vraie France* m'a amené à prendre encore une fois la parole chez elle, je lui demanderai l'autorisation de dégager un peu ma politique des obscurités dont vous vous efforcez de l'entourer. Vous parlez trop volontiers de mon attitude, de ce que font et disent mes journaux, vous me demandez trop souvent mon programme, vous me prêtez trop de combinaisons tortueuses, vous m'attaquez avec trop de persistance, pour que vous ne m'autorisiez pas à me défendre, ne fût-ce qu'un jour, devant ceux de vos lecteurs qui ne sont pas aussi les miens.

Le programme que vous réclamiez du *Mémorial*, hier encore, vous a déjà été donné : vous n'avez pas cru devoir le reproduire et vous en avez parlé avec une partialité qui a pu égarer quelques esprits.

Ce programme, j'ai été bien heureux et bien consolé de le retrouver tout entier, en ce qui concerne le côté religieux, dans le discours prononcé, au dernier congrès catholique, par le vénérable et éminent archevêque de Cambrai. Vous n'avez, je sais, donné de ce discours qu'une analyse incomplète et insuffisante. Pourquoi donc cela, Monsieur le Gérant ? Les journaux, que j'ai l'honneur de diriger, sont avec les catholiques qui demandent aux gouvernements, quels qu'ils soient, le respect des droits légitimes de l'Eglise et des droits imprescriptibles de nos consciences.

Nous pensons — avec Lacordaire et avec Montalembert — que toutes les libertés politiques sont nécessaires pour la défense efficace de nos principes sociaux et religieux ; nous croyons aussi qu'elles sont utiles pour la défense de tous les intérêts légitimes. Ces libertés, nous les voulons pour nos adversaires, comme nous les voulons pour nous-mêmes. Nous sommes donc des libéraux en politique, et voilà pourquoi nous sommes, aujourd'hui, avec MM. Jules Simon, Ribot et Lamy, contre le parti Jacobin. Nous leur prêtons un concours momentané, conditionnel, comme nous vous l'expliquions il y a trois jours, et cela ne veut pas dire que nous acceptions toutes leurs idées et toutes leurs doctrines. Celui de vos collaborateurs qui a porté cette accusation contre nous, a fait preuve de beaucoup de légèreté ou de beaucoup de malveillance.

Il ne s'agit pas de savoir, aujourd'hui, si la France continuera à vivre en république ou si elle jugera plus utile de reprendre ses traditions monarchiques. Il s'agit de savoir si elle sera chrétienne, si nous resterons les maîtres de l'éducation de nos enfants, si l'Eglise conservera le rang qui lui est dû, si nous conserverons les libertés qu'on veut nous ravir, si nous saurons conquérir celles qui nous manquent, si nos intérêts moraux et matériels continueront d'être livrés à la haine et à l'imbécilité de sectaires incapables ou si nous serons assez sages, assez unis et assez forts pour les défendre.

En économie politique, nous nous rattachons à l'école de la *Réforme sociale*, dont M. Le Play est le représentant le plus éminent. Vous avez paru, dans un de nos récents débats, ne pas apprécier comme ils le méritent les principes de la *Réforme sociale*. Vous ne les avez pas trouvés assez chrétiens. M. Le Play a eu, pourtant, de précieux encouragements de l'épiscopat et du Saint-Siège lui-même.

Voilà, Monsieur, notre programme dans ses grandes lignes. Nous le croyons très raisonnable, très pratique. Nous le soutenons, sous le régime républicain, avec la même indépendance que nous le soutiendrions sous la monarchie.

Vous semblez m'en vouloir beaucoup de mon refus de vous suivre dans l'Union monarchique, de ma volonté de rester dans l'Union conservatrice et libérale. Vous auriez voulu me voir arborer avec vous le « pavillon royal. » J'ai un profond respect pour notre ancien drapeau, comme pour tout ce qui rappelle la gloire de la France, mais, que voulez-vous ? Je suis Français de 1881 et ne puis que vous dire, avec le poète patriote :

Ma cocarde a les trois couleurs,
Les trois couleurs de ma patrie...

Je n'en connais point d'autre.

Certains de vos meilleurs amis ne comprennent pas cela ; ils me poursuivent, parce que je n'accepte pas le mot d'ordre de votre coterie, de leurs colères et de leurs injustices. Il y a un véritable déchaînement contre mon humble personnalité. Votre journal surtout ne perd pas une occasion de produire à mon adresse quelque insinuation malveillante et, depuis trois jours, vous me prodiguez les outrages et les injures avec un entrain qui dénote chez le rédacteur chargé de la besogne une grande habitude de ce genre d'écrire. Je ne les relèverai pas toutes. Mais vous imprimez, entr'autres choses, que je n'aime pas « à soutenir les faibles ; » que je veux être avec l'opinion. Quand donc, Monsieur, m'avez-vous vu m'abaisser devant les forts et devant les puissants ? A quelle heure de ma vie publique m'avez vous vu trahir mes devoirs de journaliste catholique ? Quand donc ai-je reculé devant l'impopularité ? Quel jour ai-je eu peur de la braver ?

Vous excuserez cette trop longue lettre, Monsieur, mais elle était nécessaire pour établir exactement des situations qui avaient été trop dénaturées devant vos lecteurs habituels. Je vous demande de vouloir bien l'insérer dans votre prochain numéro.

Je suis, Monsieur, votre serviteur,

ALFRED REBOUX,

Directeur politique du *Mémorial de Lille*, du *Journal de Roubaix*, de la *Gazette de Tourcoing* et du *Courrier d'Armentières*, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le *Mémorial de Lille* de ce matin s'exprime en ces termes :

M. Behaghel, rédacteur en chef, naguère encore du *Mémorial*, aujourd'hui de la *Vraie France*, s'efforce d'expliquer d'une façon plausible son évolution politique.

M. Behaghel père était, nous dit il, de ces Gardes du Corps qui accompagnèrent le roi à Gand ; il fut aussi, croyons-nous, de ces officiers honorables qui, sans autre souci que le dévouement à la patrie, mirent leur épée au service de la France, sous la Monarchie de juillet, sous la République de 48 et sous le second Empire ; de telle sorte que M. Behaghel peut parcourir la gamme entière des nuances politiques, en s'autorisant des traditions paternelles.

Mais, laissons de côté ces questions de famille toujours très délicates

M. Behaghel ne veut pas admettre que son départ du *Mémorial* ait été provoqué par l'exagération de ses opinions jérômistes. Cette dénégation nous semble bien risquée et nous croyons qu'il serait aisé au journal qu'il quitte ou qui le quitte, de lui rafraîchir la mémoire à ce propos.

Là n'est pas encore la question. Ce que nous reprochons, ce que tout le monde reprochera à M. Behaghel, c'est, non d'avoir accepté la rédaction de la *Vraie France* qui défend, en définitive, des opinions respectables, mais d'avoir, le jour même de son entrée dans son nouveau journal, inséré un article violent contre le *Mémorial*, qu'il rédigeait la veille : c'est là un procédé indélicat et dont il ne saurait se justifier, que l'article porte ou non sa signature, toute insertion exigeant l'assentiment du rédacteur en chef.

Quant au reproche que nous adresse la *Vraie France*, d'avoir *voulu esquiver l'obligation où nous étions de répondre à ses questions*, il est tout simplement absurde.

Nous avons clairement indiqué naguère, notre Directeur lui-même spécifie non moins clairement aujourd'hui, notre programme libéral, conservateur et catholique : que veut de plus la *Vraie France* ?

Nous n'écrivons pas pour le plaisir de la galerie, mais bien pour la défense des principes qu'attaque le doctrinarisme radical et athée.

Ce n'est pas quand l'ennemi force les lignes et pénètre dans le camp, qu'on se dispute sur ce que l'on fera après la victoire. A. L.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

*Election pour le renouvellement partiel des membres.*

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, les commerçants patentés appelés à prendre part à l'élection des membres du Tribunal de Tourcoing, sont convoqués au jeudi 29 décembre courant, à neuf heures et demie du matin, au Tribunal de Commerce de Tourcoing, à l'effet de procéder au renouvellement de la série des membres dudit Tribunal sortant d'exercice en 1881, qui sont MM. D. Laurent, président, non rééligible; Leroux-Bériot, juge, non rééligible; Masurel, juge, rééligible; Lesaffre-Lemaître et Mahieu-Lorthiolt, juges-suppléants, rééligibles.

L'élection sera faite sous la présidence de M. le Maire de Tourcoing, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les plus âgés des électeurs présents.

L'élection des juges ainsi que celle des juges-suppléants sera faite au scrutin de liste. L'élection du président sera spécialement nommée avant d'aller au scrutin.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, qui, le cas échéant, aura lieu le jeudi suivant, au même lieu et à la même heure, l'élection est acquise à la majorité relative.

La durée du scrutin sera de deux heures au moins.

Si, par suite de l'élection du président et des juges, survenaient des vacances au sein du tribunal, un nouveau scrutin serait ouvert immédiatement, à l'effet d'y pourvoir.

Nul ne peut être nommé juge s'il n'a été suppléant. Le président ne pourra être choisi que parmi les anciens juges.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A LILLE. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Devès, ministre de l'agriculture, accompagné de M. Caze, sous-secrétaire d'Etat, arrivera dimanche, à midi 15, à Lille.

Il sera reçu à la gare par M. le préfet du Nord, M. le maire de Lille et le bureau de la Société des Agriculteurs du Nord.

Le ministre et les autorités déjeuneront chez M. le préfet du Nord et à deux heures et demie précises ils se rendront dans la salle du Conservatoire, où a lieu la distribution des récompenses pour le concours de betteraves.

A six heures du soir, banquet dans la grande salle de l'Hôtel des Pompiers. Deux cents personnes doivent y prendre part ; par suite du manque de place, on n'a pu accepter la souscription des retardataires.

M. le ministre quittera probablement Lille lundi, par le train de une heure. Il doit recevoir dans la matinée quelques députations agricoles qui lui ont demandé audience.

L'occasion que nous avons tant désirée se présente d'entretenir M. le ministre des souffrances méritées de l'agriculture dans notre région.

Ce que tant de fois nous avons entendu, les honorables députés du Nord, MM. des Rotours et ses amis, demander au Conseil général et à la tribune de la Chambre des députés, un peu de protection pour notre culture, qui se meurt, nous pouvons espérer le voir appuyer aujourd'hui, au sein de cette société d'agriculteurs où vont se rendre M. Devès et son sous-secrétaire d'Etat.

Comme vient de le faire le député de la quatrième circonscription de Lille, pour les justes indemnités à accorder aux propriétaires d'animaux abattus par ordre, *les Agriculteurs du Nord* obtiendront aide et protection pour le travail de nos campagnes.

Un incendie a éclaté ce matin, vers 5 heures dans l'établissement de Mme veuve Six, rue du Château, à Tourcoing.

Les secours, promptement organisé, ont été très-efficaces. La pompe à vapeur a très-habilement localisé l'incendie, malgré le vent qui donnait de l'éparpillement aux flammes.

M. Masquillier, commandant des pompiers, a dirigé les travaux de secours avec beaucoup de sang-froid et d'habileté.

L'établissement est assuré. A l'heure actuelle, il n'est guère possible d'évaluer le dommage, mais on croit à une centaine de mille francs de dégâts.

L'incendie a commencé au séchoir. La machine et les différents métiers ont peu soufferts.

Hier matin, ont été ordonnés dans la chapelle du grand séminaire de Cambrai :

*Prêtres.* — MM. Lebrun Jules, de Limont-Fontaine ; Miquet Louis, de Leforest (P.-de-C.); Ferrant Emile, de Wervicq ; Decherf Auguste, de Steenwerck ; Brisoux Paul, de Bois-Grenier.

*Diacres.* — MM. Berlémont ; Achté ; Parent ; Loisel ; Courquin ; Crépin ; Ficheux ; Libberecht ; Pitte ; Somon ; Agasse ; Durand ; Moreau ; Lancelle ; Montennis ; Walker ; Castélyn ; Houvenaghel ; Deschrever ; Delatre ; Martin ; Declerck ; Everaert ; Guiot ; Leplat ; Poissonnier ; Vercruysse.

*Sous-diacres.* — MM. Duclermortier ; Plachot ; Leclercq ; Demory; Grandsart; Lenglart.

Dans l'élection d'un représentant de la Faculté de médecine, M. le docteur Wannebroucq, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, a obtenu 4 voix, M. Lescœur, professeur à la Faculté de médecine de Lille, une voix.

Pour les Facultés des sciences, M. Violette, doyen de la Faculté des sciences de Lille, a obtenu 3 voix ; M. Giard, professeur à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine de Lille, a obtenu 4 voix.

Le bulletin des recettes de la Compagnie des chemins de fer du Nord depuis le 1er janvier jusqu'au 2 novembre 1881, constate un excédant de plus de dix millions sur les recettes de la période correspondante en 1880.

**La fourniture du pain de troupe dans le département du Nord, pour l'année 1882, a été adjugée, le 30 novembre, à Dunkerque, à un négociant, M. Maizierre, déjà entrepreneur de la même fourniture, pour l'année 1881.**

**Un employé d'une grande maison de Lille s'est empoisonné, à la suite de la découverte de détournements qu'il avait commis au préjudice de son patron.**

---

comment lui-même avait pu échapper à toute recherche. Dérangé par ma présence, il avait voulu gagner la cour pour fuir par la petite porte de derrière qui lui était connue.

La nuit était obscure, le puits était ouvert, et la Providence avait permis qu'il s'y précipitât. Mais où avait-il mis son butin ? S'il l'eût caché dans la maison, on l'aurait retrouvé. Il n'y était pas. Il l'avait donc gardé avec lui; mais alors comment n'en resterait-il aucune trace ? Le croirait-on ? Je versai des pleurs sur sa mort, qui m'ôtait tout espoir de pénétrer ce mystère ? J'aurais voulu rendre la vie à ce hideux cadavre pour lui arracher, dans les tortures, le secret qu'il avait emporté avec lui dans la tombe.

Hélas ! le cadavre était muet. Cependant je ne désespérai pas encore. J'ordonnai de plus sérieuses recherches. Le corps fut fouillé de nouveau, mais sans succès. Pourtant une circonstance qui avait échappé à un premier examen vint encourager mes investigations, en me révélant que j'étais dans la bonne voie. En ouvrant sa main droite, contractée par la rigidité cadavérique, on y trouva, fortement comprimée et comme incrustée dans les chairs, l'anse métallique qui avait appartenu à l'aiguière. La pièce elle-même ne pouvait pas être loin. Hélas ! il me restait bien peu d'espoir de la retrouver intacte.

Le puits était profond, étroit, et le long de ses parois saillaient çà et là de grosses pierres sur lesquelles cet objet précieux, mais fragile, avait dû infailliblement se briser. Qu'importe ? On devait en retrouver les fragments, et qui sait ? Peut-être, à force de patience et d'art, pourrait-on encore lui rendre une partie de sa splendeur ! Je connaissais des ouvriers d'une rare habileté dans ce genre de restauration. Moi-même, je n'étais pas tout à fait étranger à cette industrie, complément indispensable de l'éducation d'un vrai collectionneur.

Récemment, dans les fouilles de la Ferté-sous-Jouarre, j'avais pu reconstituer ainsi un vase antique d'une grande beauté, en assemblant judicieusement et en fixant avec un ciment de mon invention les trente-quatre pièces éparses qui le composaient, et cette œuvre avait fait l'admiration unanime des connaisseurs.

Aussi ne voulus-je pas me laisser aller à un lâche abattement. Je descendis moi-même au fond du puits, je fis enlever une nouvelle couche de terre qui fut, comme les matériaux précédemment extraits, séchée au soleil, puis soigneusement passée au crible. Ce labeur ne fut pas tout à fait stérile, et je finis par découvrir ces chers fragments, mais dans quel état ! Non-seulement ils étaient réduits à des dimensions presque moléculaires, mais l'émail et la peinture avaient en grande partie disparu par l'effet du frottement. Le malheur était complet et il était irréparable !

Le vase merveilleux n'avait pas été brisé, il avait été broyé, anéanti, pulvérisé. Du moins je recueillis pieusement cette noble poussière, et voulant lui donner une sépulture digne d'elle, je la déposai dans un admirable coffret, trouvé jadis au château de Vaux et ayant appartenu au surintendant Fouquet, dont il portait les armes avec sa fière devise, plus séante pour un savant que pour un financier : *Quo non ascendam !*

Cette cassette historique, où furent enfermés, un jour, tant de secrets d'Etat et tant de secrets d'amour, et qu'avaient traversée les confidences des plus grandes dames de la cour du grand roi, me parut mériter l'honneur de servir de dernière demeure aux débris d'une des œuvres les plus accomplies qui soient sorties des mains de l'homme.

Ma femme n'a rien compris à toutes mes émotions, ou du moins n'en a pas soupç